

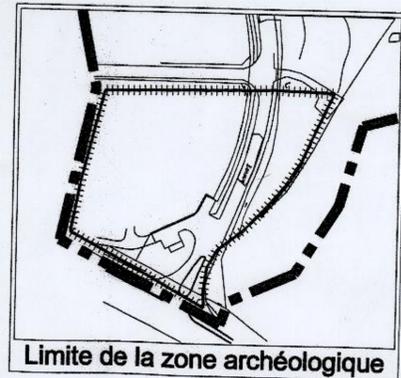
- Limite de ZAC
- Limite de secteur de règlement
- Voie automobile à tracé fixe
- Voie automobile à tracé de principe
- Emprise publique et recul par rapport à l'axe
- Cheminement piétonnier, tracé de principe
- Raccordement piétonnier à assurer
- Réserve pour équipement public ou privé, au titre de l'article 5
- Bâtiment existant à conserver
- Espace boisé existant à conserver ou à créer
- Espace vert, traité en parc urbain
- Espace vert, traité en parc naturel
- Arbres et végétaux à préserver
- Aire aménagée
- Secteur de nuisances sonores
- Zone archéologique (voir encadré)

**SECTEURS DE NUISANCES SONORES**

LEGENDE

Catégorie de l'habitat	Largeur maximale des secteurs affectés par la limite de part et d'autre de l'habitat
1	0-300m
2	0-250m
3	0-200m
4	0-150m
5	0-100m

Type de voie  
R.N.



## E.P.A Nord Isère

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification n°2 du PAZ de la ZAC de Pierre Louve, en date du 25 janvier 2010

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT  
EPANI B.P. 208 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX  
TEL. 04. 74. 27.35. 00 FAX. 04. 74. 27. 35. 35

Le Maire,  
*André COLOMB-BOUVARD*

Commune de l'Isle d'Abeau

Zone d'Aménagement concerté  
de Pierre Louve

DOSSIER DE REALISATION

PIECE B2.1 P.A.Z. GRAPHIQUE

MARS 2009 Echelle 1/2000

Modifié: le 03/03/09: Ajout d'un secteur ZA 2